

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Lydie CHAMPION
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Damien THIEULEUX	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Ecole Nationale Supérieure d'Art - Convention de partenariat - Années 2020-2021-2022**

La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de l'attractivité sur le territoire de Dijon Métropole. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon, désormais Dijon Métropole, a accompagné et soutenu les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche comme l'ENSA.

C'est ainsi qu'une première convention de partenariat d'objectifs et de moyens, tripartite (ENSA, Ville de Dijon et Grand Dijon) et triannuelle (2014-2015-2016) a été signée, autour de 3 axes principaux :

- L'accompagnement des pôles de recherche de l'ENSA Dijon dans le cadre de la réforme des écoles d'art et de l'harmonisation européenne ;
- le renforcement de la politique internationale de l'école ;
- le développement de partenariats d'échanges de savoir-faire avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales, des acteurs culturels, universitaires et économiques du territoire.

Cette convention a été renouvelée lors du conseil métropolitain du 7 septembre 2017 autour de ces mêmes objectifs en 2017 et ce pour les années 2017-2018 et 2019.

Afin de poursuivre sa volonté de rayonnement et d'attractivité à l'internationale, Dijon Métropole entend continuer à soutenir l'ENSA, qui est la seule école nationale d'art en Bourgogne-Franche-Comté et la plus ancienne de France, fondée par François Devosges. Il est à noter que le nombre de candidatures au concours d'entrée a augmenté de plus de 50 % ces trois dernières années.

Par courrier du 5 décembre 2019, la directrice de l'école sollicite Dijon Métropole pour le renouvellement de la convention de partenariat et dans laquelle la métropole s'engagerait:

- à soutenir spécifiquement les deux axes de recherche suivants :

- Façon(s) de peindre,
- MUUR (Mutations Urbaines),

dans l'expérimentation plastique comme dans l'approche théorique (conférences, journées ou voyages d'études, publications...).

- et à mettre à disposition l'atelier d'artiste à la Halle 38 que l'école a transformé en atelier d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés de l'ENSA.

Compte-tenu de la contribution de l'école au rayonnement et à l'attractivité de la métropole à l'international, il est proposé que Dijon Métropole attribue une subvention d'accompagnement des pôles de recherche de l'ENSA à hauteur de 27 000 € sur trois ans et répartis de la manière suivante :

- 10 000 € en 2020 (2019-2020),
- 9 000 € en 2021 (2020-21),
- 8 000 € en 2022 (2021-22).

Pour mémoire, la subvention accordée à l'ENSA dans la précédente convention était du même montant.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'affirmer** le soutien de Dijon Métropole à l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA);
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'ENSA, la Ville de Dijon et Dijon Métropole;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0